

DIAGNOSTIC « CANAL »

Association Emmaüs
10^{ème} arrondissement
Février 2010/mars 2010

F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

Contexte

Suite à l'ouverture de l'hôpital Saint-Lazare par l'Association Emmaüs le dimanche **17 janvier 2010**, 100 hommes majeurs sont mis à l'abri et suite au plan hivernal (en plus Bertillon et Château Landon soit environ 70 pers.) essentiellement originaires d'Afghanistan, dans le cadre d'une mise à disposition de locaux par la Mairie de Paris.

Cet établissement ferme ses portes le 31 mars 2010.

En parallèle un nombre important de personnes « exilées » également présentes aux abords du canal (quai de Jemmapes, quai de Valmy, Pont Louis Blanc..) dont la situation interpelle les équipes de proximité (Bichat, maraude, Kiosque) depuis de nombreux mois et pour lesquelles nous ne connaissons pas ou peu leurs situations.

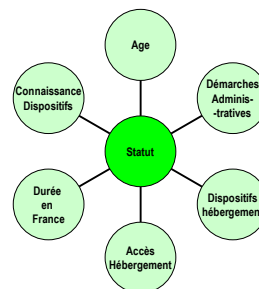
F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

Organisation

- 1 diagnostic aux abords du canal les 17 et 18 février et le 15 mars 2010 le soir entre 20h00 et 23h00.
- 1 TS du kiosque et 2 TS de la maraude, 1 interprète.
- **46** entretiens menés auprès du public dans la rue (par rapport à une pop. d'environ 70 à 100 pers. dormant sur le canal).

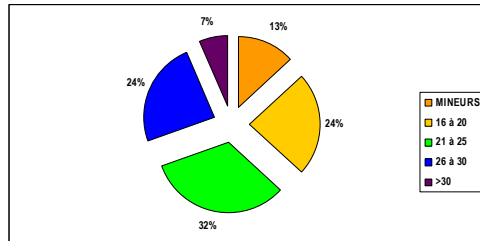
F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

Diagnostic « canal » 7 questions 46 entretiens menés



F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

Situation personnelle : 100% des personnes sont des hommes isolés.



F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

Commentaires

- Plus de la moitié (56%) ont environ de 20 ans.
- 12% de mineurs avérés.
- ¼ de jeunes majeurs, en effet le test de la reconnaissance osseuse déverse un nombre de personnes qui se déclarent mineurs dans la tranche jeunes majeurs.

F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

Connaissance dispositif Kiosque/AE



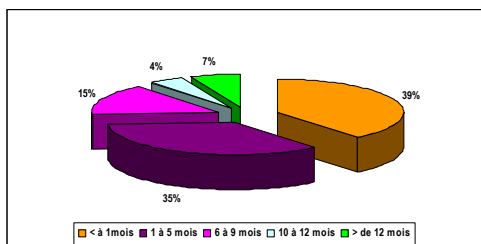
F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

Connaissance dispositif Kiosque/AE

- Les personnes ont une méconnaissance du dispositif associatif, elles mélangent les références institutionnelles et n'identifient pas à qui sont rattachés les services.
- Grande connaissance des ESI dans le 10^e, et des intervenants en particuliers qu'ils ont identifiés individuellement.

F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

Date d'arrivée en France



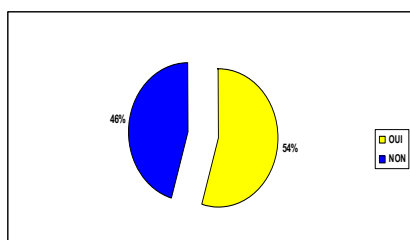
F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

Date d'arrivée en France

- 74% des personnes déclarent être présente en France depuis moins de 5 mois, 39% depuis moins d'un mois et une majorité écrasante depuis moins de 9 mois (90%).
- Afflux constant de primo arrivants.
- D'autre part, la durée de la procédure de demande d'asile exige un délai entre 6 et 12 mois.

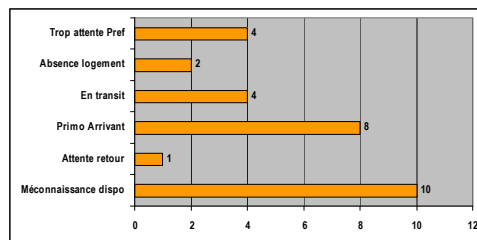
F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

54% ont engagés des démarches



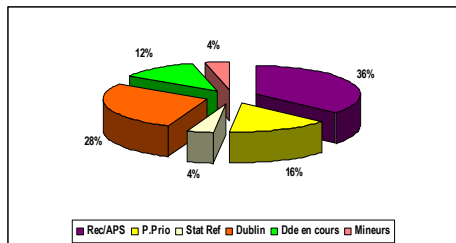
F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

35% n'ont pas engagés de démarches par méconnaissance des dispositifs



F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

STATUTS



F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

STATUTS

- 40% sont inscrits dans les dispositifs légaux d'état (APS + réfugiés).
- 46% sont en cours de procédure.
- Les 4% mineurs sont suivis par la plate forme mineurs de FTDA.

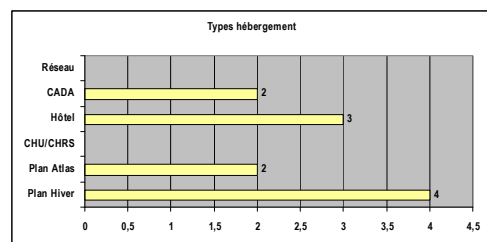
F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

70% ont formalisé une demande d'hébergement
31 % y ont eu accès



F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

Accès types hébergement



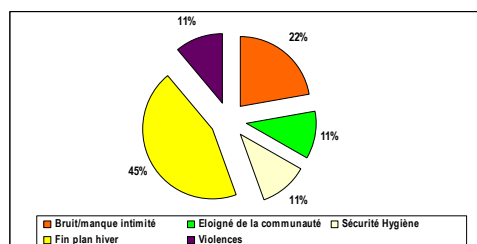
F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

Accès types hébergement

- Grande majorité ont eu accès à l'hébergement d'urgence précaire.
- Quand il y a un accès à la stabilisation, les personnes se stabilisent et acceptent la contractualisation qu'impose ce type de structure.

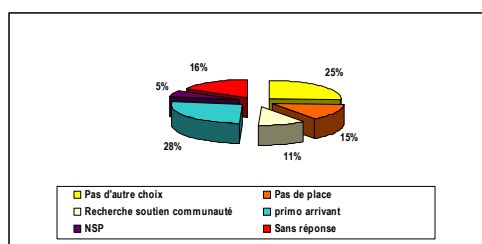
F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

Fin Hébergement



F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

A la question ouverte: « pourquoi restez-vous là ? », parmi ceux qui ont répondu, 40% restent aux abords du canal par absence de places d'hébergement ou par absence d'autre choix.



F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010

CONSTATS

- Avec une application du droit commun comme le stipule les textes en vigueur, aux mineurs, APS et réfugiés, 54% ne devraient pas dormir dehors : la saturation des dispositifs de type CADA, ASE ne favorise pas une intégration digne et humaine de ces personnes.
- Grande méconnaissance des dispositifs concernant les différents aspects de l'insertion (santé, hébergement dispositifs d'aide à la saisie de la demande d'asile...).

F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010



Préconisations

- Créer un point infos sur place avec des TS et interprètes professionnels par rapport aux dispositifs légaux et associatifs :
 - > Demande d'asile.
 - > Dispositifs d'hébergement.
 - > Les différentes institutions en France.
 - > Limites d'intervention.
- Alerter/Interpeller les pouvoirs publics les pouvoirs publics.

F. KABA DT 10/11 Association
Emmaüs Mars 2010